

Distr.
GENERALE

A/48/128
6 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Points 14 et 59 de la liste préliminaire*

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
RESPECT DES ACCORDS DE LIMITATION DES ARMEMENTS ET DE DESARMEMENT

Lettre du 2 avril 1993 adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte de la déclaration faite le 23 février 1993 par M. J. P. Roux, Ambassadeur d'Afrique du Sud, devant le Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 14 et 59 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent

(Signé) V. R. W. STEWARD

* A/48/50.

ANNEXE

Déclaration de M. J. P. Roux, Ambassadeur d'Afrique du Sud, à la
réunion du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de
l'énergie atomique, tenue du 22 au 26 février 1993

Je vous remercie de me donner pour la première fois l'occasion de m'adresser au Conseil.

Au nom du Gouvernement sud-africain et en mon nom propre, je tiens à dire combien nous espérons que notre collaboration avec le Conseil, avec l'Agence elle-même et avec ses divers organes sera fructueuse. Je tiens aussi à m'associer aux remarques que les éminents orateurs ont adressées à M. Jennekens, Directeur général adjoint, qui s'en va et à qui je souhaite moi aussi de réussir pleinement sa nouvelle carrière.

L'Afrique du Sud entretient de bonnes relations avec l'AIEA depuis sa création en 1957. Depuis qu'elle a accédé au Traité de non-prolifération des armes nucléaires et conclu un accord de garanties avec l'Agence en 1991, l'Afrique du Sud a fait tout ce qui était en son pouvoir pour aider les inspecteurs à s'acquitter de leur tâche et a accordé de bonne grâce toutes les demandes de visite et d'information, même celles qui n'étaient pas prévues par l'Accord de garanties.

L'Afrique du Sud est tout à fait en faveur de la transparence de l'ensemble du domaine nucléaire et accordera en principe son soutien à toute initiative que le Conseil prendra dans ce sens.

L'Afrique du Sud est donc disposée en principe à participer au système universel d'établissement de rapports envisagé dans le document GOV/2629 dont le Conseil est actuellement saisi. Les conséquences pratiques de cette participation alors que certaines sanctions sont encore en vigueur sont à l'étude. D'autre part, la South African Atomic Energy Corporation (société sud-africaine de l'énergie atomique) recueille actuellement les vues des producteurs sud-africains d'uranium sur la question. En outre, la mise en application intégrale du projet de participation exigera que l'Afrique du Sud se dote au préalable d'une législation nouvelle.

Si le travail demandé par les rapports indispensables devait être administrativement trop lourd, coûteux ou difficile, cela pourrait faire obstacle à la pleine participation de l'Afrique du Sud au projet. Je suis sûr que beaucoup d'autres pays ont des préoccupations identiques. La question mérite un examen attentif.

Monsieur le Président, l'Afrique du Sud tient beaucoup à plus de transparence et, donc, à la non-prolifération des armes nucléaires, comme je l'ai souligné en évoquant son éventuelle participation au système universel d'établissement de rapports, et vous me permettrez de faire en quelques mots quelques remarques générales. La levée des sanctions de la Communauté européenne touchant les activités nucléaires de l'Afrique du Sud permettra à cette dernière de participer au Comité Zangger et au Groupe des fournisseurs nucléaires. J'attends avec impatience le jour où mon pays ne sera plus

seulement membre de ces organismes mais participera aussi pleinement à leurs délibérations.

S'agissant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en Afrique, l'Afrique du Sud, en sa qualité de membre de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaire (AFRA), a proposé récemment six projets dits "Notes de bas de page a)". Il est à espérer qu'ils seront appliqués après le Congrès annuel de l'AFRA qui se tiendra au Kenya en avril 1993.

L'Afrique du Sud apportera son plein appui au Comité nucléaire ad hoc de l'OUA lorsqu'il se réunira en avril à Harare pour rédiger une convention sur la dénucléarisation de l'Afrique. Elle souscrit sans réserve au projet d'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

Je rappellerai en conclusion que le ferme attachement de l'Afrique du Sud à la non-prolifération des armes nucléaires s'est exprimée récemment par la voix de M. R. F. Botha, notre Ministre des affaires étrangères, qui a déclaré à la cérémonie de signature de la Convention sur les armes chimiques par l'Afrique du Sud, à Paris, le 14 janvier 1993 :

"L'Afrique du Sud a déjà accédé au Traité de non-prolifération des armes nucléaires et conclu un accord de garanties avec l'AIEA. Elle est également partie à la Convention sur les armes biologiques. En outre, elle est disposée à adhérer au régime de contrôle de la technologie des missiles et, sous réserve de l'approbation des autres pays, à en devenir membre. Le monde entier sait désormais que l'Afrique du Sud accepte pleinement ses responsabilités mondiales et régionales et qu'elle est fermement attachée à la non-prolifération et au désarmement".
